

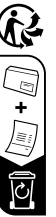


CIC FIGEAC

7 AVENUE FERNAND PEZET 46100 FIGEAC

☎ 05 65 10 60 70 FAX 05 65 50 73 19 ✉ 19323@cic.fr BIC : CMCIFRPP

10057
19323



FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 juin 2025 - 30 juin 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	120	3 120,69	15,63	16,955860
Cartes de débit	93	1 299,05	6,52	2,598100
Cartes de crédit	20	339,50	1,69	1,018500
Cartes commerciales	7	1 482,14	7,42	13,339260
Visa	20	264,15	1,79	0,981900
Cartes de débit	16	181,35	0,89	0,362700
Cartes commerciales	2	61,80	0,31	0,556200
Cartes hors Espace Economique Européen	2	21,00	0,59	0,063000
MasterCard	19	142,35	0,74	0,634650
Cartes de débit	15	111,60	0,58	0,223200
Cartes de crédit	1	4,15	0,02	0,012450
Cartes commerciales	3	26,60	0,14	0,399000
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 924	17 485,21	88,07	40,936540
Cartes de débit	1 554	13 889,09	69,95	27,778180
Cartes de crédit	334	3 201,12	16,10	9,603360
Cartes commerciales	36	395,00	2,02	3,555000
Visa	465	3 977,95	23,69	10,779800
Cartes de débit	311	2 623,90	13,09	5,247800
Cartes de crédit	110	962,85	4,85	2,888550

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes commerciales	29	243,30	1,21	1,921850
Cartes hors Espace Economique Européen	15	147,90	4,54	0,721600
MasterCard	113	999,45	5,48	7,020730
Cartes de débit	51	395,80	2,02	0,849280
Cartes de crédit	9	107,70	0,54	0,323100
Cartes commerciales	37	362,95	1,83	5,553650
Cartes hors Espace Economique Européen	16	133,00	1,09	0,294700
Amex (American Express)	1	18,60	0,00	
Cartes hors Espace Economique Européen	1	18,60	0,00	Non applicable
TOTAL	2 662	26 008,40	135,40	77,309480

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Commissions d'interchange American Express

Bien que les commissions d'interchange ne s'appliquent pas entre les acquéreurs et émetteurs d'American Express, dans l'hypothèse où une transaction serait soumise à des règles de commissions d'interchange, le réseau American Express paiera à l'émetteur de la carte une compensation nette qui n'excèdera pas 0,3 % pour les 'cartes de crédit' au sens du règlement (UE) 2015/751 et 0,2 % pour les 'cartes de débit' et les 'cartes prépayées' au sens du règlement (UE) 2015/751.

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières. L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.